

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En somme, la division de l'Est a une batterie de 12, une compagnie de pontonniers et demi-compagnie de guides de plus que n'a eu la division de l'Ouest.

L'Assemblée fédérale a fini par adopter le nouveau fusil de chasseurs pour une compagnie par bataillon. Les frais seront payés les deux tiers par la Confédération et un tiers par les cantons.

Il serait désirable que quelques cantons fissent un pas de plus et missent leur seconde compagnie de chasseurs sur le même pied que l'autre. Quant au bataillon de chasseurs, n° 113, de Vaud, nous espérons qu'on le dotera en entier de cette nouvelle arme; car il n'y aurait pas de raisons pour faire des différences entre les compagnies sous le rapport de l'armement.

Nous aurions beaucoup désiré pouvoir donner à nos lecteurs un compte-rendu détaillé de l'intéressante réunion des cadets qui a eu lieu le mois dernier à Zurich; mais nous avons attendu en vain des communications sur lesquelles nous comptions.

Espagne. — On ne lira pas sans intérêt l'aperçu suivant des forces militaires de ce pays, telles qu'elles ont été arrêtées par le dernier budget.

Les troupes de ligne se composent de : 19 régiments d'infanterie à 3 bataillons; 7 régiments d'infanterie légère à 2 bataillons; 3 bataillons de chasseurs de la reine; 5 régiments de grosse cavalerie à 4 escadrons; 1 régiment de hussards à 4 escadrons; 8 régiments de cavalerie légère à 4 escadrons; 5 régiments d'artillerie à pied de 2 escadrons; 3 brigades d'artillerie à cheval; 6 brigades d'artillerie de place; 1 régiment du génie de 2 bataillons; 6 compagnies d'ouvriers.

Les troupes de la garde se composent : d'un bataillon de hallebardiers; d'un régiment de grenadiers à cheval de 4 escadrons; d'un régiment de cuirassiers; d'un régiment de chasseurs; d'un régiment de lanciers; de 2 batteries d'artillerie à cheval, de 3 batteries à pied, et de 4 régiments de grenadiers à 2 bataillons.

D'après cette énumération, l'armée espagnole peut donner un effectif d'environ 135,000 combattants, répartis en 12 capitaineries générales. Dans cette évaluation, les troupes coloniales ne sont pas comprises. Depuis deux ans, de grands progrès ont été faits pour l'armement des troupes et l'introduction des armes de précision, qui ont été données déjà à tous les bataillons de chasseurs et à plusieurs régiments d'infanterie.

Depuis deux ans aussi, on s'est beaucoup occupé de la réorganisation des milices, et les Cortès ont voté, en 1855, une somme de 10,000 millions de réaux (environ 2,600,000 fr.), pour l'armement de la milice nationale. On a fait confectionner des fusils de nouveaux modèles, et, lors des derniers événements, un grand nombre de bataillons de la garde nationale de Madrid étaient munis de ces armes perfectionnées.

— L'armée portugaise comprend un effectif de 24,000 hommes se répartissant comme suit : Etat-major général, 43; génie, 410; artillerie, 2,600; infanterie, 17,000; cavalerie, 3,209.

Piémont. — Le dernier budget du ministère de la guerre, voté par les Chambres, fixe à 49,220 hommes l'effectif de l'armée piémontaise, qui se compose de 37 généraux, 3,285 officiers et sous-officiers, 556 fonctionnaires ou employés militaires, et 45,342 soldats. Elle comprend, en outre, un total de 7,952 chevaux, dont 1,731 chevaux d'officiers et 6,221 chevaux de troupe.